

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3078

4 décembre 2013

SOMMAIRE

Berton Company S.A.	147702	Lotharingen Finanz AG	147704
Besenius Safety-Center	147704	LSF Europe Promote S.à r.l.	147705
Besenius S.à.r.l.	147710	LS Lunch s.à r.l.	147705
Bethel Investment II S.A.	147702	LSP Europe II&VII S.à r.l.	147705
BGTEC SA	147704	Luxder Holding S.A.	147708
Bill Boy Group S.A.	147702	Lux Terra Invest Management S.à r.l. ...	147709
BO Fund II	147701	Mac Pinto S.à r.l.	147706
Bonnefoit S.A.	147698	Mageco Investment S.A.	147706
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	147709	Mageco Investment S.A.	147706
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA	147710	MAG International Industrial Machinery S.à r.l.	147705
Caves Schram & Fils Sàrl	147701	Magnolia (BC) Manager S.à r.l.	147708
Centrum Poznan S.A.	147709	Mai-Flo S.A.	147707
Colombo S.à r.l.	147702	Mainbeach S.A.	147706
Compagnie Finance Ponte Carlo S.A. ...	147700	Majuro Investments S.A.	147706
Comptoir International du Papier S.A. ...	147700	Makeland Trading and Investments S.A.	147707
Contrarior Fund	147700	Makland S.à.r.l.	147707
Cornelius International S.A.	147699	Masterton S.à r.l.	147705
Courtwall Limited S.A.	147718	Mínera Gold S.A.	147708
CVE Luxembourg S.à r.l.	147700	Mini Asia S.à r.l.	147707
Dailley Investments S.à r.l.	147701	Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR	147707
Dallas S.à r.l.	147701	Moventum S.C.A.	147698
Defi3 Alpha Lux	147703	Opera House	147708
Deubner Baumaschinen Benelux	147704	Opera House Classic	147708
Doria S.à r.l.	147703	Saint (BC) Manager S.à r.l.	147708
Electricité Faber Diekirch S.à r.l.	147710	Siemens Enterprise Communications S.A.	147699
Elleway Luxembourg	147742	Toba S.A.	147698
European Special Opportunities Credit Co S.à r.l.	147703	Top Goode Sàrl	147744
Euro-Vending	147744	UFG WM Real Estate S.à r.l.	147699
Geribourg S.à r.l.	147711	Winnersh Holdings S.à r.l.	147733
Limajo S.A.	147705		
Limbo Invest S.A.	147704		

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration de l'Associé Commandité de la Société prises en date du 22 août 2013

En date du 22 août 2013, l'Associé Commandité de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur John PAULY, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 14 octobre 2013.

De nommer Monsieur Michael JENSEN, né le 18 octobre 1959 à Itzehoe, Allemagne, demeurant professionnellement au 12 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 octobre 2013.

De nommer Madame Sabine SAID, née le 29 janvier 1979 à Bitburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 12 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 octobre 2013.

D'accepter la mise en place d'un comité exécutif composé des trois membres suivants:

- Sandra REISER,
- Michael JENSEN,
- Sabine SAID.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Moventum S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2013150674/25.

(130184333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Bonnefoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.956.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} octobre 2013

Résolutions

Les membres du Conseil d'Administration déclarent prendre les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est transféré du 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg au 33, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150961/14.

(130185253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Toba S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.512.

—

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.10.13.

Pour: TOBA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013153129/15.

(130186466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

UFG WM Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.276.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 29 Octobre 2013 que:

La société UFG WM Holdings Limited, société à responsabilité limitée de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Mill Mall Tower 2nd Floor, Wickhams Cay 1, PO Box 4406, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

A cédé 125 parts sociales détenues dans la Société,

A la société UFG WM Real Estate Limited, société à responsabilité limitée de droit chypriote, immatriculée au Registre de Commerce de Chypre sous le numéro 325997, ayant son siège social à Parnithos, 24A, Strovolos, 2007, Nicosia, Cyprus.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la Société en date du 28 Octobre 2013, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- UFG WM Real Estate Limited: 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153138/21.

(130187539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Siemens Enterprise Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 145.611.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'entreprise tenue au siège social le 1^{er} juillet 2013 à 11:45

Résolutions

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de Monsieur Gerd Schnaars, Administrateur de catégories A, Avec effet au 17 avril 2013.

2. de nommer Monsieur Trevor Connell, né le 28 août 1967 à Tiptree, Royaume-Uni, résident au 25 School Lane, Hartwell, Northampton, Royaume-Uni, en tant que Administrateur de catégorie A avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 15 mars 2014.

3. de renouveler le mandat Monsieur Jean-François Terminaux, né le 24 février 1968 à Amnéville, France, résident 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, en tant que Administrateur de catégorie A avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 15 mars 2014.

4. de renouveler le mandat Madame Anne Mohr, née le 12 mai 1967 à Thionville France, résident 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern en tant que Administrateur de catégorie B avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 15 mars 2014.

Référence de publication: 2013153139/20.

(130187374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Cornelius International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.452.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CORNELIUS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 10 avril 2009.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013153342/13.

(130187989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Contrarior Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 180.146.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 septembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2013, Relation: LAC/2013/42598

Première résolution

L'assemblée générale décide de reporter la clôture du premier exercice social du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014.

Second résolution

L'assemblée générale décide de reporter la première assemblée générale ordinaire annuelle du troisième mardi du mois de juin 2014 à 14h00 au vendredi 13 février 2015 à 14h00.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte que M. Tristan DE HAENEN et M. Charly DENERVAUD, administrateurs de la société, résident désormais professionnellement au 36, Grand-Rue, 1095 Lutry, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153341/22.

(130187624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Comptoir International du Papier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 6, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 24.586.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153340/10.

(130187668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Compagnie Finance Ponte Carlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 54.516.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCE PONTE CARLO S.A. (EN LIQUIDATION)

Robert REGGIORI

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013153339/12.

(130188075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153348/10.

(130188346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Dailley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153349/10.

(130188376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Dallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.579.

Extrait des résolutions des associés du 27 septembre 2013

Les associés de Dallas S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Thomas Rivolta, gérant de catégorie C.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* *Gérant de catégorie C:*

- Gilberto Mazzocchi, né le 18 mars 1959 à Milan (Italie) demeurant professionnellement au Dam 7f, 1012JS, Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013153350/17.

(130188391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Caves Schram & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 34, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 34.074.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Michelau, le 05/11/2013.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2013153331/10.

(130187836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013

En date du 31 octobre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de M. Lucien Euler, M. Michel Juvet, M. Rafael Anchisi et M. David Holzer en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BO Fund II

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013153296/17.

(130187893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 57.570.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 1^{er} octobre 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- M. Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg) domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 (Luxembourg)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 23 Octobre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013153293/17.

(130188259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Bethel Investment II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 147.040.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013153291/10.

(130188151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Berton Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.666.

Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société Berton Company S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 38666, et ce avec effet au 22 octobre 2013.

Orangefield (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013153286/10.

(130187924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.150,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.725.

Extrait des résolutions des associés du 18 octobre 2013

Les associés de Colombo S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Thomas Rivolta, gérant de catégorie C.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* *Gérant de catégorie C:*

- Diego Crisafulli, né le 8 juin 1975 à Milan (Italie) demeurant professionnellement au Dam 7f, 1012JS, Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013153317/17.

(130188395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 992.850,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

—
Extrait des résolutions des associés du 18 octobre 2013

Les associés de Doria S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Thomas Rivolta, gérant de catégorie C.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* *Gérant de catégorie C:*

- Diego Crisafulli, né le 8 juin 1975 à Milan (Italie) demeurant professionnellement au Dam 7f, 1012JS, Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013153356/17.

(130188394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Defi Alpha Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.348.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 octobre 2013 a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Eric Matteo CORRADIN, 1, Boulevard de Grancy, CH-1006 Lausanne, Suisse, gérant de catégorie A,

- Monsieur Mohammed DIAB, directeur de sociétés, 11, Chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse, gérant de catégorie A,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour DEFI 3 ALPHA LUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013153360/21.

(130187948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.955.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Rishi Ganti, directeur de Catégorie B, avec effet au 5 novembre 2013, comme suit:

- 100, avenue of the Americas, 10013 New York, Etats Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013153393/16.

(130188021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Deubner Baumaschinen Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153363/10.

(130188252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

BGTEC SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5710 Aspelt, 52, Peiter vun Uespelt Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 167.292.

EXTRAIT

Démission de Monsieur Fernando José ROLO LOURENCO du poste d'administrateur
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Pour BGTEC SA

Référence de publication: 2013153292/12.

(130188399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Besenius Safety-Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 143.186.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013153288/14.

(130188234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Limbo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 57.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153571/9.

(130188135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153576/9.

(130188308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Limajo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 172.836.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 septembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013153569/15.

(130187745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. LSP Europe II&VII S.à r.l.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 166.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153578/9.

(130188421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

LS Lunch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 108.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LS LUNCH s.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013153577/12.

(130188210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Masterton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.817.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153589/9.

(130188035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

MAG International Industrial Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.073.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153602/9.

(130187615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mainbeach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153605/9.

(130187721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mageco Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153604/10.

(130187961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mageco Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013153603/15.

(130187960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153607/10.

(130188076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mac Pinto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm - Greisch.
R.C.S. Luxembourg B 143.948.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153600/10.

(130187693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153608/9.

(130187644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Maï-Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.927.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153598/10.

(130187722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.711.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 24 juillet 2012, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 août 2012, sous la référence L120137369:

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juillet 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153597/17.

(130188293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Makland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153609/9.

(130187758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mini Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.374.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153621/9.

(130188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Magnolia (BC) Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Saint (BC) Manager S.à r.l.).**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 178.613.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013153588/12.

(130187676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Mínera Gold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 168.043.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013153587/11.

(130187901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Luxder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.614.

Les administrateurs Madame Xenia PERAN, Madame Regina ROCHA MELANDA et Monsieur Alex BENOY, ainsi que le commissaire aux comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. démissionnent avec effet immédiat de leurs mandats pour la société LUXDER HOLDING S.A. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n°B 47614.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013153584/13.

(130187614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Opera House Classic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 171.017.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153656/9.

(130188157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Opera House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 169.226.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153655/9.

(130188061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Lux Terra Invest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 175.691.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé, en date du 10 septembre 2013:

- Que l'associé Monsieur Thierry BICHEL, demeurant professionnellement à 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, («le cédant») a cédé à
- Monsieur Edgar Fernand Emile BISENIUS, demeurant professionnellement à 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, («le cessionnaire»)
- 65 (soixante-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée LUX TERRA INVEST Management S.à r.l.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013153582/15.

(130187956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.388.

—
Par résolutions signées en date du 16 octobre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frank Lochan, avec adresse au 181, Bay Street, étage Suite 330, ON M5J 2T3 Toronto, Canada, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 1^{er} novembre 2013.
2. Acceptation de la démission de Gregor Dalrymple, avec adresse au 18B, Rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 1^{er} novembre 2013.
3. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet au 1^{er} novembre 2013.
4. Nomination d'Andrew O'Shea, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une durée indéterminée.
5. Nomination de Nicola Foley, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une durée indéterminée.
6. Nomination de Douwe Terpstra, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153276/24.

(130188181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 31 octobre 2013.
2. La nomination de M. Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 31 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013153315/15.

(130187975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Besenius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.588.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013153287/14.

(130188235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 octobre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

2. Acceptation de la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

3. Acceptation de la démission de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

4. Nomination d'Hugo Froment, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

5. Nomination d'Ingrid Cernicchi, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

6. Nomination de David Catala, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153301/30.

(130187613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Electricité Faber Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.501.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153388/10.

(130188297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Geribourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 180.983.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gérald DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, retraité, né le 6 mai 1920 à Les Verchers/Layon, avec adresse à 18, Chemin des Mouettes, CH-1007 Lausanne (la «Partie Comparante 1»),

2.- Monsieur Louis DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, gérant de sociétés, né le 23 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, demeurant 1, rue des Eaux, F-75016 Paris (la «Partie Comparante 2»),

3.- Madame Laurence DE VINCENS DE CAUSANS, gérante de sociétés, née le 15 janvier 1947, à Cognac, demeurant 138, rue de Courcelles, F-75017 Paris (la «Partie Comparante 3»),

4.- Madame Jocelyne DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, gérante de sociétés, née le 22 septembre 1944 à Azay Le Ferron, demeurant 40, rue Spontini, F-75016 Paris (la «Partie Comparante 4»),

5.- Monsieur François DE COSNAC, retraité, né le 23 août 1946, à Paris, demeurant 119, rue de l'Université, F-75007 Paris (la «Partie Comparante 5»),

6.- Monsieur Christian DONNEFORT, conseiller patrimonial, né le 20 mars 1960, à Agen, demeurant 35 Bis, rue du Gué Héron, F-91170 Viry Châtillon (la «Partie Comparante 6»)

(la «Partie Comparante 6» collectivement avec la Partie Comparante 1, la Partie Comparante 2, la Partie Comparante 3, la Partie Comparante 4, la Partie Comparante 5, les «Parties Comparantes»),

Les Parties Comparantes 1 à 5 sont ici représentées par Monsieur Christian DONNEFORT, prénommé, (le «Mandataire»),

en vertu de cinq procurations signées sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «GERIBOURG S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et notamment dans les titres de sociétés ayant attrait aux domaines du luxe et des spiritueux.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à quinze millions cinq cent soixante-six mille deux cent trente-neuf euros (EUR 15.566.239,-) représenté par huit mille cinq cent soixante-sept (8.567) parts sociales d'une valeur nominale de mille huit cent dix-sept euros (EUR 1.817,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 21.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts.

9.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9.2 Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales, le nu-propiétaire bénéficie du droit de vote pour toutes les décisions devant être prises à l'unanimité des actionnaires (notamment les décisions emportant augmentation des engagements des actionnaires ou changement de nationalité de la Société). Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

9.3 L'usufruitier et le nu-propiétaire doivent être convoqués à toutes les assemblées et peuvent participer à toutes les assemblées y compris aux assemblées dans lesquelles ils ne bénéficient pas du droit de vote. Celui qui n'exerce pas le droit de vote participe avec voix consultative.

9.4 Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propiétaire d'actions.

10. Art. 10. Transfert des parts sociales - Procédure d'agrément.

10.1 La cession de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé à quelque titre que ce soit, à titre onéreux ou à titre gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Cette procédure n'est pas applicable aux cessions de parts sociales lorsque toutes les parts sociales composant le capital social sont la propriété d'une seule personne.

10.2 Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au conseil de gérance de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée, les modalités, la valeur ou le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le conseil de gérance aux associés.

10.3 L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les parts sociales ayant le droit de vote.

10.4 La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.

10.5 En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

10.6 En cas de refus d'agrément, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.

10.7 A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues par la Loi.

10.8 Le cédant peut à tout moment aviser le conseil de gérance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

10.9 Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Tribunal compétent statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

10.10 Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

10.11 Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

10.12 La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés.

10.13 Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

10.14 La transmission des parts sociales par voie de succession ou de liquidation de communauté est soumise à l'agrément des associés à la majorité des deux tiers des parts sociales ayant le droit de vote, sauf pour les héritiers déjà associés en cas de transmission pour cause de mort, et pour les conjoints déjà associés en cas de liquidation de communauté. En cas de transmission par voie de décès, cette majorité se calcule en ne tenant compte que des associés survivants et des actions détenues par eux.

10.15 Pour l'exercice de leurs droits d'associés, les héritiers ou ayants droit, qu'ils soient ou non soumis à agrément, doivent justifier de leur identité et de leur qualité héréditaire auprès du conseil de gérance qui peut toujours exiger la production d'expéditions ou d'extraits de tous actes notariés établissant cette qualité.

10.16 En cas de refus d'agrément, il y aura lieu d'appliquer les mêmes dispositions que celles applicables aux cessions entre vifs comme exposé ci-dessus.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants seront répartis entre gérants de catégorie A («Gérants A») et gérants de catégories B («Gérants B») qui avec les Gérants A sont collectivement désignés les «gérants») et constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres, dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Conseil d'investissements

18. Art. 18. Conseil d'investissements.

18.1 Les investissements de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil d'Investissements composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil d'Investissements).

18.2 Le Conseil d'Investissements peut être consulté par le Conseil de Gérance sur toutes les matières que le Conseil de Gérance déterminera, et il pourra autoriser les actes du Conseil de Gérance qui, selon la loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de Conseil de Gérance.

18.3 Le Conseil d'Investissements sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelables.

18.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil d'Investissements.

18.5 Le Conseil d'Investissements est convoqué par son président ou par deux de ses membres au moins.

18.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil d'Investissements sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Investissements.

18.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Investissements en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

18.8 Le Conseil d'Investissements ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Investissements sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

18.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

18.10 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil d'Investissements seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil d'Investissements.

Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

19. Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Art. 20. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle.

20.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

20.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

20.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un Conseil de Surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

21. Art. 21. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.

21.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

21.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

21.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VII - Liquidation et Dissolution

22. Art. 22. Liquidation.

22.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

22.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

22.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 21.3.

23. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VIII - Loi applicable

24. Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
M. Gérald De Geoffre De Chabrignac	8.393
Mme. Jocelyne De Geoffre De Chabrignac	58
M. Louis De Geoffre De Chabrignac	57
Mme. Laurence De Vincens De Causans	57
M. François De Cosnac	1
M. Christian Donnefort	1
Total	8.567

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- M. Gérald De Geoffre De Chabrignac, prénommé, lequel déclare souscrire pour HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE (8.393) nouvelles parts sociales, par l'apport de HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE (8.393) actions, représentant 97,97 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisées à quinze millions deux cent cinquante mille quatre-vingt-un euros (EUR 15.250.081,-);

- Mme. Jocelyne De Geoffre De Chabrignac, prénommée, laquelle déclare souscrire pour CINQUANTE HUIT (58) nouvelles parts sociales, par l'apport de CINQUANTE HUIT (58) actions, représentant 0,68 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisées à cent cinq mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 105.386,-);

- M. Louis De Geoffre De Chabrignac, prénommé, lequel déclare souscrire pour CINQUANTE SEPT (57) nouvelles parts sociales, par l'apport de CINQUANTE SEPT (57) actions, représentant 0,67 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisées à cent trois mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 103.569,-);

- Mme. Laurence De Vincens De Causans, prénommée, laquelle déclare souscrire pour CINQUANTE SEPT (57) nouvelles parts sociales, par l'apport de CINQUANTE SEPT (57) actions, représentant 0,67 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisées à cent trois mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 103.569,-);

- M. François De Cosnac, prénommé, lequel déclare souscrire pour UNE (1) nouvelle part sociale, par l'apport de UNE (1) action, représentant 0,01 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisée à mille huit cent dix-sept euros (EUR 1.817,-);

- M. Christian Donnefort, prénommé, lequel déclare souscrire pour UNE (1) nouvelle part sociale, par l'apport de UNE (1) action, représentant 0,01 % de capital social de la société GERIGNAC, société anonyme de droit français, avec siège social au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 400 261 582, valorisée à mille huit cent dix-sept euros (EUR 1.817,-).

La preuve de ces apports est produite au notaire instrumentant par un rapport des fondateurs-apporteurs reprenant la valorisation des apports en nature.

Il résulte en outre d'un certificat émis par le management de la société Gérignac S.A. préqualifiée, daté du 16 septembre 2013 que:

«- Monsieur Gerald De Geoffre de Chabrignac est propriétaire de 8.393 actions en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est le seul ayant droit sur ces 8.393 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;

- Monsieur Louis De Geoffre de Chabrignac est propriétaire de 57 actions en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est le seul ayant droit sur ces 57 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;

- Madame Laurence De Vincens de Causans est propriétaire de 57 actions en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est la seule ayant droit sur ces 57 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;

- Madame Jocelyne De Geoffre de Chabrignac est propriétaire de 58 actions en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est la seule ayant droit sur ces 58 actions et dispose des pouvoirs pour en disposer;
 - Monsieur François De Cosnac est propriétaire de 1 action en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est le seul ayant droit sur cette action et dispose des pouvoirs pour en disposer;
 - Monsieur Christian Donnefort est propriétaire de 1 action en pleine propriété sur les 8.567 actions composant le capital de la société et est le seul ayant droit sur cette action et dispose des pouvoirs pour en disposer;
 - les 8.567 actions apportées sont entièrement libérées;
 - aucune des 8.567 actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 8.567 actions n'est sujette à saisie;
 - il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - toutes les formalités relatives à la transmission des actions ont été remplies, conformément aux statuts de la société, ainsi que conformément à la loi française et à la loi luxembourgeoise;
 - toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 8.567 actions de la société, requises au Grand-duché de Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
 - en date du 16 septembre 2013, les 8.567 actions à apporter ont une valeur totale d'au moins EUR 15.573.170.-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»
- Lesdits rapport et certificat, resteront, après avoir été signés ne varietur par les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, et le notaire, annexés aux présentes pour être enregistré avec elles.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 5.300.- (cinq mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Résolutions des associés

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

1. Monsieur Christian DONNEFORT, prénommé;
2. Monsieur François DE COSNAC, prénommé;

Gérants B:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;
2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk, (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Monsieur François DE COSNAC est également élu président du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

Le nombre des membres du Conseil d'Investissements est fixé à quatre.

Quatrième résolution:

Les Associés nomment comme membres du Conseil d'Investissements pour une durée de six ans à partir de ce jour:

1. Monsieur Gérald DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, prénommé,
2. Monsieur Louis DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, prénommé,

3. Madame Laurence DE VINCENS DE CAUSANS, prénommé,

4. Madame Jocelyne DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, prénommé.

Monsieur Gérald DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC est également élu président du Conseil d'Investissements.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le Mandataire des Parties Comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DONNEFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46692. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146754/395.

(130179338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Courtwall Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 181.026.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "COURTWALL LIMITED", (ci-après dénommée la "Société"), ayant eu son siège social au 3, Bell Lane, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 30170, constituée par acte daté du 18 avril 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mme Victoria BERNE, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux (2) actions, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'assemblée générale des actionnaires prend acte que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- un extrait récent en date du 27 août 2013 du Registre de Commerce de Gibraltar, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à Gibraltar, en date du 5 août 2013 conformément à la loi de Gibraltar, décidant du transfert de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg (annexe 2);

- une copie des comptes de la Société concernant l'exercice 2013 arrêtés au 30 juin 2013 (annexe 3).

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Gibraltar, décidant de transférer la Société de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2) Décision d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

3) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de droit de Gibraltar, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de droit de Gibraltar.

4) Confirmation de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise dénommée "COURTWALL LIMITED S.A.".

5) Suppression de la valeur nominale des actions.

6) Conversion de la devise du capital social de GBP en EUR.

7) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 35.395,13 pour le porter de son montant actuel de 2,37 EUR à 35.397,50 EUR par création et émission de 3.098 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Souscription à cette augmentation de capital et libération en espèces par ROSEVARA LIMITED.

8) Réduction du capital social à concurrence de 4.397,50 EUR pour le porter de son montant actuel de 35.397,50 EUR à 31.000,- EUR par absorption des pertes reportées et sans annulation d'actions.

9) Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 10,-.

10) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise, sur les sociétés commerciales.

11) Nominations statutaires.

12) Confirmation de l'établissement du siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

13) Dispositions transitoires.

14) Divers.

IV.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des actionnaires ci-dessus du 5 août 2013, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé de transférer la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la Société de Gibraltar au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en

conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Gibraltar le 5 août 2013 décidant, entre autres, de transférer la société de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

Troisième résolution

L'assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société de Gibraltar, tel qu'établi à la date du 30 juin 2013 et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de droit de Gibraltar, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de droit de Gibraltar.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Rapport du réviseur d'entreprises

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 septembre 2013 par le réviseur d'entreprises agréé indépendant, AbaCab S.à.r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades,

L-2121 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

L'actionnaire unique procédera à une augmentation du capital social de la Société par un versement en espèces pour un montant de EUR 35.395,13 pour le porter à EUR 31.000,- représenté par 3.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,-.

Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de COURTWALL LIMITED S.A. (une société anonyme de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "COURTWALL LIMITED S.A."

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Sixième résolution

La devise du capital social est convertie de GBP en EUR au cours de 1,185 EUR pour 1,- GBP, de sorte que le capital social est fixé à 2,37 EUR.

Septième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 35.395,13 EUR (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et treize cents) pour le porter de son montant actuel de 2,37 EUR (deux euros et trente-sept cents) à 35.397,50 EUR (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents) avec création et émission de 3.098 (trois mille quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite par ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

Le montant de 35.395,13 EUR (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et treize cents) a été entièrement libéré en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Huitième résolution

Le capital social est réduit à concurrence de 4.397,50 (quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de 35.397,50 EUR (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents) à 31.000,- EUR (trente-et-un mille euros) par absorption des pertes reportées et sans annulation d'actions.

Neuvième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 10,- EUR (dix euros) chacune.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COURTWALL LIMITED S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

B - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un administrateur de catégorie A avec celle d'au moins un administrateur de catégorie B, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3 juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Administrateur de catégorie A et Président;
- b) Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Administrateur de catégorie B et
- c) Madame Maria Helena GONCALVES, employée privé, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Administrateur de catégorie B.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Douzième résolution

L'assemblée confirme que l'adresse du siège social de la Société est établie à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Treizième résolution

L'assemblée constate que le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} juillet 2013, se terminera le 31 décembre 2013 et que la première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.600,-EUR

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

Suit le texte en anglais de ce qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company "COURTWALL LIMITED" (the "Company") having its registered office in 3, Bell Lane, Gibraltar, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Gibraltar under the number 30170, incorporated pursuant to a deed dated 18th April 1989.

The meeting is presided by Mrs. Stéphanie BIRCK, corporate manager, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Ms. Victoria BERNE, corporate administrator, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Sandra KAISER, corporate manager, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the two (2) shares, representing the entire share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders at the meeting having agreed to meet.

The attendance list, signed by the mandatories of the shareholders all represented at the meeting, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting of the shareholders acknowledges that the following documents were submitted to the general meeting:

- a recent extract dated 27th August 2013, of the Companies Register of Gibraltar certifying that the company is duly registered and still existing, and not subject to a liquidation procedure (Attachment 1);
- a copy of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders held under private seal in Gibraltar, dated 5th August 2013 in accordance to the provisions of the law of Gibraltar, deciding to transfer the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg (Attachment 2);
- a copy of the accounts of the Company, for the accounting year 2013 as at 30th June 2013 (Attachment 3),

The said documents signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Confirmation and ratification of the resolutions taken in the extraordinary general meeting of the shareholders, held in Gibraltar, deciding to transfer the Company from Gibraltar to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance to the provisions of the laws of Luxembourg and the rules concerning the status to maintain the legal personality without interruption.

2) Decision to adopt the following wording for the company's purpose:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses. The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public."

3) Approbation of the balance sheet and the financial opening status of the Company which became a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, all assets and liabilities of the Company of Gibraltar rules, all included, nothing excepted, staying property of the Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which continues to hold, all assets and grants all liabilities and obligations of the Company having had the Gibraltar nationality.

4) Confirmation of the legal form of a Luxemburgish public limited company («société anonyme») named "COURT-WALL LIMITED S.A..."

5) Cancellation of the par value of the Shares

6) Conversion of the currency of the subscribed share capital from GBP to EUR.

7) Increase of the share capital by an amount of EUR 35,395.13 to bring it from its present amount of EUR 2.37 to EUR 35,397.50 and payment in cash, and creation and issuance of 3,098 new shares, without par value. Subscription to the share capital increase by ROSEVARA LIMITED.

8) Decrease of the share capital by an amount of EUR 4,397.50 to bring it from its actual amount of EUR 35,397.50 to EUR 31,000.-, by absorption losses which were carried forward and without cancellation of shares.

9) Fixation of the par value of the shares at EUR 10.-.

10) Full restatement of the articles of incorporation, in accordance with the law of Luxembourg, on commercial companies.

11) Statutory Appointments.

12) Confirmation of the address of the registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

13) Transitory provisions.

14) Miscellaneous.

IV.- It results of the resolution taken by the shareholders mentioned above of 5th August 2013 that the general meeting of the shareholders has already decided to transfer the Company to Luxembourg, the present meeting was called to vote, and pronounce a second time, on the transfer of the Company from Gibraltar to the Grand Duchy of Luxembourg, and to ratify the resolution of the Company in accordance to the provisions of the laws of Luxembourg.

The present general meeting of the shareholders is also held to change the purpose of the Company, and other amendments of the articles of incorporation, mentioned here after, to adapt the articles of incorporation to the provisions of the laws which govern the companies in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as to appoint a Board of Directors and a statutory auditor.

The meeting, after having approved the Report of the Chairman, and having acknowledged that the meeting is regularly constituted, abbordered the points of the Agenda, and after deliberating on the items, took by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the balance sheet and the financial opening status of the Company which became a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, all assets and liabilities of the Company of Gibraltar rules, all included, nothing excepted, staying property of the Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which continues to hold, all assets and grants all liabilities and obligations of the Company having had the Gibraltar nationality.

Second resolution

The General Meeting decides to adopt the following wording for the company's purpose:

"The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public."

Third resolution

The meeting approves the opening accounts of the Company, which became a company with Luxemburgish nationality, indicating all the valued of the Company, as well as all the items of the balance sheet of the Company of Gibraltar nationality, as established on 30th June 2013, and states that all assets and liabilities of the Company of the Gibraltar company, all included and without exception, stay entirely the property of the Luxemburgish Company, which continues to hold all assets and assume all liabilities and engagements of the Gibraltar Company.

The financial statements, after being signed ne varietur by the appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and filed with them at the same time.

Report of the independant auditor of companies («Réviseur d'entreprises»)

This transfer of the company's registered office and the fixation of the company's share capital have been subject to a valuation report issued on 20th September 2013 by AbaCab S.à.r.l., "Réviseur d'Entreprises agréé", with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, and whose conclusion is the following:

"Conclusion

L'actionnaire unique procédera à une augmentation du capital social de la Société par un versement en espèces pour un montant de EUR 35.395,13 pour le porter à EUR 31.000,- représenté par 3.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,-.

Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de COURTWALL LIMITED S.A. (une société anonyme de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

The said report, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and filed with them at the same time.

Fourth resolution

The meeting decides that the Company will exist under the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, named "COURTWALL LIMITED S.A.".

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the par value of the shares.

Sixth resolution

The currency of the share capital is converted from GBP to EUR at the exchange rate of 1.185 EUR for 1.- GBP so that the said share capital is fixed at EUR 2.37.

Seventh resolution

The share capital is increased by a cash contribution of EUR 35,395.13 (thirty five thousand three hundred ninety five euro and thirteen cents) to bring it from its present amount of EUR 2.37 (two euro and thirty seven cents) to EUR 35,397.50 (thirty five thousand three hundred ninety seven euros and fifty cent), by creation and issuance of 3,098 (three thousand and ninety eight) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares.

This share capital increase has been entirely subscribed by ROSEVARA LIMITED, with registered office at Eaton Neary, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

The amount of EUR 35,395.13 (thirty five thousand three hundred ninety five euro and thirteen cents) is at the free disposal of the Company, as proof was given to the officiating notary, who expressly acknowledges this.

Eighth resolution

The meeting decides to reduce the corporate capital by an amount of EUR 4,397.50 (four thousand three hundred ninety seven euro and fifty cents) in order to bring it from its actual amount of EUR 35,397.50 (thirty five thousand three hundred ninety seven euros and fifty cent) to EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) without cancelling shares, by absorption losses which were carried forward and without cancellation of shares.

Nineth resolution

The meeting decides to fix the par value of the shares at EUR 10.- (ten euro) per share.

Tenth resolution

The meeting decides to amend the articles of the Company to make the necessary amendments to adapt to the Laws of Luxembourg, and which shall have the following wording:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of "COURTWALL LIMITED S.A."

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), represented by three thousand one hundred (3.100) shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) per share.

Art. 4. The shares are in registered form or in bearer form, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors can be divided into two categories; they may be appointed as director of category A or director of category B.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing

an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of at least one Director of category A with at least one Director of category B or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 3rd of June of each year at 9.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Eleventh resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company:

- Mr. Marc SCHMIT, chief accountant, born in Luxembourg on 13th May 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. Director of Category A and Chairman to the Board of Directors.

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born in Villers-Semeuse (France) on 2nd April 1973, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, Director of Category B.

- Mrs. Maria Helena GONCALVES, private employee, born in Hayange (France) on 20th April 1976, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, Director of Category B.

The mandates of the Directors shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2019.

Twelfth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Marco RIES, born in Esch s/Alzette (Luxembourg) on 6th January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, as statutory auditor.

His mandate shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2019.

Thirteenth resolution

The meeting confirms that the registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Fourteenth resolution

The meeting states that the first accounting year, after continuation of the Company in Luxembourg, which have started on 1st July 2013, will end on December 31st 2013, and that the first annual general meeting of the shareholders, under Luxembourg Laws, will be held in 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations, or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,600.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: Stéphanie BIRCK, Victoria BERNE, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 octobre 2013. Relation GRE/2013/4021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013147278/802.

(130180379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Winnersh Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.953.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of October,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Winnersh Holdings LP, a limited partnership regulated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, United Kingdom, registered with the Registrar for Companies of England under number LP015616,

represented by Mr. Henri DA CRUZ, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Winnersh Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present Articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium paid in respect of the shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the Share Premium Reserve Account) of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Winnersh Holdings LP, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of fifty-three million nine hundred and ninety thousand nine hundred thirty-four Pound Sterling and seventy pennies (GBP 53,990,934.70) consisting of (i) the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the Midco Shares) it holds in the share capital of Winnersh Midco S.á r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.057 (Midco), being the entirety of the issued share capital of Midco having a net worth of fifty-three million nine hundred and seventy-eight thousand four hundred thirty-four Pound Sterling and seventy pennies (GBP 53,978,434.70), and (ii) the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the Landco Shares, and together with the Midco Shares, the Shares) it holds in the share capital of Winnersh Investments S.á r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Landco), being the entirety of the issued share capital of Landco having a net worth of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of fifty-three million nine hundred and ninety thousand nine hundred thirty-four Pound Sterling and seventy pennies (GBP 53,990,934.70), is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remainder, i.e. an amount of fifty-three million nine hundred and seventy-eight thousand four hundred thirty-four Pound Sterling and seventy pennies (GBP 53,978,434.70) is to be allocated to the Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles) of the Company.

The value of the contribution of the Shares has been certified to the undersigned notary by two certificates dated on October 8th, 2013 issued by the management of Winnersh Holdings LP and respectively acknowledged and approved by the management of Midco and Landco which state in essence that:

1. Winnersh Holdings LP is the legal and beneficial owner of the Shares, which it owns free of any encumbrances;
2. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Midco Shares contributed to the Company is valued at least at fifty-three million nine hundred and seventy-eight thousand four hundred thirty-four Pound Sterling and seventy pennies (GBP 53,978,434.70);
3. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Landco Shares contributed to the Company is valued at least at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-);
4. no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of the Shares to the Company exist; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the management of Winnersh Holdings LP.

Such certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mrs. Katherine RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Tom STENHOUSE, company manager, born on June 25, 1978 in Cuckfield, United Kingdom, residing professionally at 28-29, Dover Street, GB - WIS 4NA London, United Kingdom; and

- Mr. Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Winnersh Holdings LP, une société en commandite simple (limited partnership) de droit anglais, ayant son siège social au Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, Royaume Uni, enregistrée au registre des sociétés en Angleterre sous le numéro LP015616;

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Winnersh Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission payée relativement aux parts sociales au moment de leur émission sera affectée au compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Émission) de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Winnersh Holdings LP, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature d'une valeur totale de cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cents trente-quatre livres sterling et soixante-dix centimes de livre sterling (GBP 53,990,934.70) qui se compose de (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales de Midco) qu'il détient dans le capital social de Winnersh Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès Register de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.057 (Midco), représentant l'entière du capital social émis de Midco ayant une valeur totale de cinquante-trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents trente-quatre livres sterling et soixante-dix centimes de livre sterling (GBP

53,978,434.70), et (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales de Landco, et avec les Parts Sociales de Midco, les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social de Winnersh Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Landco), représentant l'entière du capital social émis de Landco ayant une valeur totale de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société d'un montant total de cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cents trente-quatre livres sterling et soixante-dix centimes de livre sterling (GBP 53,990,934.70), sera affecté comme suit:

(i) un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) la différence, c'est-à-dire, un montant de cinquante-trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents trente-quatre livres sterling et soixante-dix centimes de livre sterling (GBP 53,978,434.70) est affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission (tel que défini dans les Statuts) de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales a été certifiée au notaire instrumentant par deux certificats datés du 8 octobre 2013 émis par la gérance de Winnersh Holdings LP et reconnu et approuvé par la gérance de Midco et Landco qui précise essentiellement que:

1. Winnersh Holdings LP est le propriétaire légal et identifié des Parts Sociales qu'il détient libre de toute charge;
2. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des Parts Sociales de Midco apportées à la Société est évaluée à au moins cinquante-trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cents trente-quatre livres sterling et soixante-dix centimes de livre sterling (GBP 53,978,434.70);
3. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des Parts Sociales de Landco apportées à la Société est évaluée à au moins douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500);
4. il n'existe aucun obstacle juridique ou contractuel au transfert de la propriété des Parts Sociales à la Société; et
5. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Parts Sociales à la Société ont été ou seront effectuées par la gérance de Winnersh Holdings LP.

Ces certificats, après signature ne varient par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.050,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
 - Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 Novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Madame Katherine RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, au Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni;
 - Monsieur Tom STENHOUSE, gérant de sociétés, né le 25 juin 1978 à Cuckfield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA Londres, Royaume-Uni; et
 - Monsieur Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147116/500.

(130179070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Elleway Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 181.016.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société ELLEWAY PROPERTIES LIMITED, constituée le 16 février 2006 aux Iles Vierges Britanniques, dont le siège se situe au Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre des Sociétés des BVI sous le numéro 1011360, représentée par Monsieur Graham COOPEY,

Ici représenté par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Elleway Luxembourg».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

ELLEWAY PROPERTIES LIMITED	100
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

147744

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentants l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

La société «DIREX» Sàrl, ayant son siège social au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166881.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2013 - EAC/2013/12650 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013147302/122.

(130179977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Top Goode Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.756.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2013

- Mademoiselle XU Yang-Ting, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est démise de sa fonction de gérante technique

- Monsieur XU Jingkai, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est démis de sa fonction de gérant administratif,

- Mademoiselle XU Yang-Ting, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommée gérante administrative.

- Monsieur XU Jingkai, demeurant à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, est nommée gérant technique.

- La Société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Mondercange, le 12 septembre 2013.

XU Jingkai / XU Yang-Ting.

Référence de publication: 2013153130/17.

(130186638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Euro-Vending, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 83.432.

L'adresse du Commissaire aux Comptes VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL est fixée au 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VENDING SA

Référence de publication: 2013153407/11.

(130187754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.